Règlement de consultation ANNEXE I

# Modalités de remise du pli

**A. Remise du pli**

Le soumissionnaire remet son pli (dossier comprenant les pièces relatives à sa candidature et à son offre) par dépôt sur la plateforme de dématérialisation des procédures de marchés de l’Etat « PLACE ».

Pour ce faire, il doit d’abord se connecter au site de la PLACE à partir de l’adresse électronique ci-après : [**https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise**](https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise)

**B. Forme du pli**

Le soumissionnaire doit déposer sur la PLACE un dossier unique comprenant les pièces relatives à sa candidature et à son offre. Conformément aux dispositions de l’article R2151-6 du code de la commande publique, « le soumissionnaire transmet son offre en une seule fois. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même soumissionnaire, seule est ouverte la dernière offre reçue par l’acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres ».

**C. Copie de sauvegarde (facultative)**

Conformément aux dispositions de l’arrêtédu 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde, (NOR : ECOM1831545A), le soumissionnaire peut adresser au pouvoir adjudicateur une copie de sauvegarde de ce dossier :

* Soit sur support papier ;
* Soit sur support physique électronique : CD-ROM, DVD-ROM, clé USB, etc. La copie remise doit alors se présenter sous la même forme que le dossier remis sur la PLACE.

Quel que soit le type de support retenu, cette copie doit parvenir à l’acheteur dans le délai imparti pour la remise des offres, mentionné dans le règlement de la consultation, selon l’un des modes de transmission ci-après :

* Soit par voie postale, en recommandé avec avis de réception, à l’adresse suivante :

Ministère de l’Intérieur

Secrétariat général

Direction de l’évaluation de la performance, de l’achat, des finances et de l’immobilier

Service de l’achat, de l’innovation et de la logistique du ministère de l’Intérieur

Sous-Direction de l’achat et du suivi de l’exécution des marchés

Bureau des achats immobiliers et prestations

Place Beauvau – Immeuble Lumière

75800 – PARIS CEDEX 08

Soit par dépôt physique dans les locaux du ministère de l’Intérieur contre remise d’un récépissé, du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, à l’adresse ci-après :

Ministère de l'Intérieur

Secrétariat général

Direction de l’évaluation de la performance, de l’achat, des finances et de l’immobilier

Service de l’achat, de l’innovation et de la logistique du ministère de l’Intérieur

Sous-Direction de l’achat et du suivi de l’exécution des marchés

Bureau des achats immobiliers et prestations

40, avenue des Terroirs de France

75012 – PARIS

La copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant les mentions lisibles :

Rénovation des façades, des toitures et des abords d'un bâtiment tertiaire, d'un bâtiment garage atelier et d'un pavillon composant le site du Ministère de l'Intérieur situés au 75 rue Denis PAPIN à PANTIN

**COPIE DE SAUVEGARDE - NE PAS OUVRIR**

La copie de sauvegarde n’est ouverte que dans les cas suivants :

* Lorsqu’un programme informatique malveillant est détecté dans les offres transmises par voie électronique. La trace de cette malveillance est conservée ;
* Lorsqu'une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de l'offre électronique ait commencée avant la clôture de la remise des offres.

Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, celle-ci est écartée par le pouvoir adjudicateur.

Si le pli n’est pas ouvert ou a été écarté pour détection de programme malveillant dans la copie de sauvegarde, il est détruit à l’issue de la procédure.